

Projet Pédagogique et Artistique de l'École Communale des Arts de Braine-l'Alleud - ESAHR

N° FASE : 574
 47, Rue du Château, 1420 Braine-l'Alleud
 02 854 07 00
 ecoledesarts@braine-lalleud.be
 PO : Administration communale de Braine-l'Alleud
 1, Avenue du 21 Juillet, 1420 Braine-l'Alleud
 Mars 2024

1. Liminaire
2. L'École des Arts, son histoire, sa situation, sa population
3. Visions artistiques de l'École des Arts
4. Visions pédagogiques et méthodologiques de l'École des Arts
5. Organisation structurelle de l'École des Arts
6. La communication au sein de l'École des Arts
7. Missions culturelles de l'École des Arts
8. Missions sociales de l'École des Arts

1. Liminaire

Selon l'article 3bis du décret du 02 juin 1998, le projet pédagogique et artistique d'établissement est l'ensemble des choix pédagogiques et artistiques et des actions concrètes particulières que les membres du personnel entendent mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Ce projet est élaboré en tenant compte, notamment :

- 1° des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et connaissances
 - 2° des aspirations des élèves en matière de formation artistique, de projet de vie professionnelle et de poursuite des études
 - 3° de l'environnement social, culturel et économique de l'établissement
 - 4° de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, ou du village dans lesquels l'établissement est implanté.
- Le projet pédagogique et artistique d'établissement est un outil pour atteindre les objectifs **du décret (02 juin 1998)** ainsi que les compétences requises **(A.Gt du 11 octobre 2023)**.

En outre, il établit la manière selon laquelle est favorisée la communication entre les élèves, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur, et les membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation.

L'Administration communale de Braine-l'Alleud, pouvoir organisateur de l'École des Arts de Braine-l'Alleud (EDA), adhère au projet éducatif et pédagogique de l'enseignement du réseau officiel subventionné rédigés par le CECp, l'Administration défend donc les missions et les valeurs qui y sont définies.
 L'École des Arts respecte, conformément aux prescrits légaux, le principe de neutralité.

2. L'École des Arts, son histoire, sa situation, sa population

L'École des Arts est née en 1974 suite au désir politique d'offrir un enseignement artistique varié et de qualité à la population Brainoise. Progressivement elle prend place dans un bâtiment qui lui est entièrement dédié, à l'angle de l'Avenue Albert 1^{er} et de l'Avenue Alphonse Allard, en plein centre de la Commune tout près de la gare ferroviaire. Très rapidement les habitants des Communes avoisinantes la fréquentent grâce à sa réputation grandissante et à sa situation idéale.

Devenant vétuste et trop exigüe, l'École déménage en 2002 dans l'ancienne usine de filature Vanham-Denolin, située au 47 rue du Château, en contrebas et à quelques pas du centre.

La conviction d'accueillir les élèves dans un cadre adapté, d'accroître l'offre et la qualité de son enseignement artistique et de développer un pôle culturel d'envergure, a motivé les pouvoirs politiques de l'époque à restaurer sur fonds propres ce site industriel et à en faire un haut lieu de la pédagogie et de la création artistique.

En plus des locaux techniques et administratifs, l'École abrite sur une surface de près de 3000 m², une grande cafétéria, un auditoire de 90 places et 13 ateliers.

Braine-l'Alleud, commune francophone de la région wallonne dans la province du Brabant Wallon, regroupe trois anciennes communes, Braine-l'Alleud, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac et Lillois-Witterzée, sa superficie est de 52,3 Km².

Elle est la Commune la plus peuplée de la province, plus de 40.000 habitants en 2022, près de 19.500 hommes pour un peu moins de 21.000 femmes, l'âge moyen est de 43 ans.

Le revenu moyen par habitant est de plus de 22.500 €, la Commune compte près de 4.260 entreprises et plus de 16% de sa population ont une activité d'indépendant.

Les Communes limitrophes sont Nivelles, Waterloo, Braine-le-Château, Lasne, Genappe, Ittre, Rhode-Saint-Genèse, un large réseau routier relie ces dernières avec Braine-l'Alleud, elles sont également desservies par les transports en commun depuis la Commune. Bruxelles est à 15 minutes de train et Charleroi à 30 minutes.

Braine-l'Alleud est donc très facilement accessible, il ne faut que 10 minutes à pied pour se rendre de la gare ferroviaire à l'École.

Actuellement, la population de l'école avoisine les 930 élèves, 300 élèves sont domiciliés dans la Commune, 570 élèves proviennent des communes limitrophes et 60 de Bruxelles.

Elle est composée approximativement de 75% de femme pour 25% d'homme.

25% des élèves ont entre 6 et 14 ans, 10% entre 15 et 17 ans et 65% ont 18 ans et plus.

Parmi les 18 ans et plus, 5 % ont entre 18 et 24 ans, 13% entre 25 et 39 ans, 52% entre 40 et 64 ans et 30% ont 65 ans et plus.

Vu la différence d'âges, les aspirations des élèves de l'École des Arts sont multiples et évoluent inévitablement tout au long du cursus, aussi, il est pertinent de rappeler que notre enseignement est non obligatoire, la décision que prend l'élève de le suivre repose sur une motivation forte et déterminée.

Outre la nécessité ressentie par les élèves de suivre une activité de groupe qui les sociabilise, ils viennent chercher dans notre enseignement une formation artistique qui leur permet de s'épanouir et de développer tout leur potentiel créatif dans un climat non performatif. Grâce à notre enseignement, certains élèves parmi les plus jeunes poursuivent ou se préparent à entamer des études artistiques, d'autres parmi les adultes réorientent leur carrière professionnelle, mais tous y trouvent la possibilité, d'acquérir des moyens et des outils en vue de développer leur sensibilité et leur sens critique, d'exprimer leur personnalité, de s'individualiser, d'être au monde.

Bien que la population qui fréquente l'École est majoritairement issue d'un milieu favorisé et possède un niveau d'instruction élevé, force est de constater qu'une mixité sociale s'est établie au fil des années dans un climat respectueux. Mixité qui démultiplie les points de vue, favorise la pluralité et la différenciation des idées et façonne des individus acteurs et responsables de leur pensée, la diversité est donc une richesse et non un handicap.

L'École est également parfaitement adaptée pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

3. Visions artistiques de l'École des Arts

L'École des Arts de Braine-l'Alleud est un centre actif de l'apprentissage des Arts qui échappe aux « nostalgies de fin de siècle », elle est un lieu où toutes les formes, techniques et esthétiques de l'art se rencontrent, voire se réconcilient.

Passé, présent et futur se rejoignent dans les préoccupations plastiques que l'équipe éducative transmet aux élèves, elles provoquent les questionnements qui se situent entre invention et tradition, entre passion et raison.

L'équipe pédagogique, par une analyse systématique de l'évolution de l'élève, fera tout pour que ce dernier ne tombe pas dans le piège du sentiment de réussite artistique rapide et factice, elle utilisera tous les moyens pour qu'il acquière les compétences requises, qu'il les pratique et les développe afin de vivre au monde, de le penser et d'être artiste si tel est son souhait.

L'École n'a donc pas la prétention de former des artistes mais bel et bien des individus responsables et uniques dotés des outils nécessaires pour le devenir.

L'École refuse tout confort créatif et intellectuel, elle est le lieu d'une remise en question des images culturelles stéréotypées, des préjugés artistiques qui interfèrent avec le bon développement de l'élève, elle lui permet d'acquérir une sûreté de « Soi ».

L'École provoque la réflexion de l'élève sur l'évolution des concepts et des pratiques artistiques et favorise le décroisement des ateliers, elle encourage l'expérimentation.

Un cours théorique d'histoire de l'art et d'analyse esthétique contribue largement à la construction d'une vision artistique singulière et argumentée de l'élève.

L'École est donc, grâce aux efforts de chacune et chacun, un lieu d'appropriation sensible du réel qui permet à tout élève d'enrichir, voire de construire, le sens de son rapport au monde.

Les visions artistiques de l'École des Arts prennent forme grâce à des pédagogies et méthodologies riches, variées et adaptées à la diversité de son public.

4. Visions pédagogiques et méthodologiques de l'École des Arts

Pour répondre aux finalités du **décret du 02 juin 1998**, à savoir :

1. concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques ;
2. donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle ;
3. offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur,

et permettre aux corps enseignants de mettre en œuvre les objectifs d'éducation et de formation artistique afin que les élèves acquièrent les compétences requises définies dans les programmes de cours (**A.Gt du 11 octobre 2023**), l'équipe éducative utilise de multiples stratégies d'apprentissage.

La diversité de la population de l'École des Arts et le fait de dispenser systématiquement un enseignement collectif déterminent et multiplient inévitablement les approches méthodologies et pédagogiques, tout en prenant compte du développement psychoaffectif de l'élève, elles favorisent les connexions cérébrales complexes en vue d'acquérir une structure mentale plastique.

Le corps enseignant privilégie une pédagogie/andragogie active, différenciée et inclusive, par la proposition de projets individuels ou collectifs il donne à l'élève la possibilité d'acquérir, d'exercer et de maîtriser progressivement les compétences requises, il provoque la transversalité des savoirs à travers la résolution de problèmes.

De la propédeutique à la spécialité de cours, les savoirs, savoir-faire et savoir-être progressent du simple au complexe, les méthodologies adaptées à cette progression sont heuristiques et inductives, l'élève est pleinement acteur de son apprentissage, il utilise les savoirs de sa vie active dans son processus d'apprentissage, les essais/erreurs sont considérés comme constructifs, l'empirisme n'est aucunement écarté. La méthode magistrale n'est pas délaissée, elle est usitée lorsqu'elle s'avère être nécessaire.

Pour s'assurer de la progression et de l'efficacité du parcours d'apprentissage de l'élève, les évaluations, sous la responsabilité des conseils de classe et d'admission, sont diagnostiques, continues et formatives, individuelles ou collectives, elles reposent à chaque étape du parcours sur les objectifs d'éducation et de formation artistiques et sur les compétences qui prennent en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité, les évaluations normatives sont écartées. En fin de cursus les évaluations sont sommatives et certificatives, l'élève est confronté aux regards d'un jury composé de plusieurs professionnels

du monde de l'art afin de lui permettre d'argumenter et de défendre sa production, de sa conception à son élaboration jusqu'à sa présentation lors d'une exposition de fin d'année. L'élève de transition a également l'obligation, en fin de parcours, de rédiger un travail de réflexion qui établit les liens entre sa production et le cours d'histoire de l'art et d'analyse esthétique, travail qu'il soumet à ses professeurs et aux membres de son jury.

Conformément aux prescrits légaux, le fonctionnement et la fréquence des évaluations sont définis dans la partie règlement des études du ROI de l'établissement.

Les outils et les moyens que l'école se donne sont, outre son organisation structurelle spécifique telle que le dédoublement d'un même cours et la multiplication des professeurs au sein d'une même pratique, un aménagement matériel performant des ateliers, une accessibilité aisée aux matériaux utiles à la spécialité de cours, une accessibilité pour chaque élève au numérique, une programmation d'expositions, de visites d'expositions, de projections de films d'art, de workshops et de conférences, des lectures de travaux réalisées par des intervenants extérieurs, des partenariats pour la réalisation de projets divers avec le monde culturel brainois, national, voire même international.

La bibliothèque de l'École des Arts, composée de près de deux mille titres artistiques généraux ou plus spécialisés, est accessible à tous les élèves, ceux-ci peuvent les consulter sur place ou les emprunter gratuitement.

L'École des Arts a décidé, dès sa création, de s'entourer d'une équipe éducative variée, elle est composée actuellement de 15 artistes/professeurs issus des différentes institutions artistiques nationales, voire internationales, cette différenciation qui multiplie les approches esthétiques et conceptuelles est une richesse pédagogique, des formations en cours de carrière sont régulièrement proposées aux membres de l'équipe en vue de parfaire ou de mettre à jour leurs savoirs.

Les projets inter-ateliers, collaboratifs, les initiatives et le renouvellement des approches pédagogiques des enseignants sont encouragés, la confiance est de mise.

Une commission des expositions se porte garante de la qualité artistique et de la pertinence pédagogique et didactique des événements majeurs qui se déroulent au sein de l'établissement.

Pour s'assurer de mettre en place ces moyens et ces outils, le financement communal est complété par celui, substantiel, de l'ASBL qui promeut en toute occasion l'enseignement et la culture de l'École.

5. Organisation structurelle de l'École des Arts

Conformément à l'A.Gt du 11 octobre 2023, l'École organise des cours de formation pluridisciplinaire en filière préparatoire et en filière de formation, des cours à spécialité de dessin, de peinture, de sculpture, de céramique, d'art du verre, de gravure et de pratiques expérimentales en filières de qualification et de transition et un cours complémentaire d'histoire de l'art et d'analyse esthétique obligatoire pour les élèves de la filière de transition.

Tous les cours sont collectifs, les élèves de toutes les années des filières de qualification et de transition suivent ensemble les mêmes périodes de cours. L'École encourage et facilite l'intégration sociale à travers une structure intergénérationnelle.

Les cours de la filière préparatoire, structurés par âge et dispensés à raison de deux périodes par semaine, regroupent pour certains cours des élèves d'une tranche d'âges proches telle que les 6, 7 et 8 ans, 9, 10 et 11 ans et les 12, 13 et 14 ans, et pour d'autres cours, appelés hybrides, des élèves d'une tranche d'âges plus éloignés telle que les 6, 7, 12, 13 et 14 ans, ceci afin d'enrichir les pédagogies, de responsabiliser les élèves les plus âgés et de les préparer à l'intergénérationnel et au vivre ensemble dans le respect mutuel.

Les cours de la filière de formation trait/couleur/volume, d'une durée de trois ans et dispensés à raison de trois périodes par semaine, regroupent des élèves qui ont 15 ans ou plus et sont organisés soit en un cours autonome sous la responsabilité d'un seul professeur, soit en neuf cours répartis sur les trois années sous la responsabilité de neuf professeurs à spécialité.

L'organisation en neuf cours provoque une fluidité de circulation entre les ateliers à spécialité, les élèves sont confrontés aux diverses personnalités des enseignants et à leurs pédagogies spécifiques, de la sorte ils peuvent assoir le choix de la spécialité du cours qu'ils suivront en filière de qualification ou de transition.

Les cours à spécialité sont organisés en filières de qualification et de transition, ils regroupent les élèves qui ont 18 ans et plus. Les élèves doivent suivre un minimum de quatre périodes par semaine pour les qualifications et de huit périodes pour les transitions, cependant ils ont la possibilité de suivre plus de périodes s'ils le désirent, et ce en fonction de l'organisation interne du cours et le nombre de périodes de fonctionnement qui varie entre quinze et vingt-quatre par semaine.

Les cours de dessin, de peinture et de pratiques expérimentales sont dédoublés afin de permettre aux élèves de choisir une approche spécifique de leur spécialité et de suivre un enseignement adapté à leurs aspirations et à leurs horaires personnels.

Certains cours sont sous la responsabilité de plusieurs professeurs en vue d'enrichir les stratégies d'apprentissage.

Le cours complémentaire d'histoire de l'art et d'analyse esthétique regroupe les élèves des six années de transition et plusieurs élèves libres, non réguliers, à raison d'une période par semaine pour les trois premières années et de deux périodes par semaine pour les trois dernières années.

Certaines périodes de ce cours sont consacrées à la rencontre individuelle pour permettre aux élèves de soumettre leurs productions personnelles au professeur et de construire progressivement une argumentation conceptuelle en lien avec l'histoire.

En fonction de la dotation, deux cent cinquante-sept périodes par semaine actuellement, tous les cours sont organisés sur des horaires les plus larges possibles pour que les élèves puissent suivre notre enseignement en fonction de leurs obligations de vie.

6. La communication au sein de l'École des Arts

L'École des Arts défend une qualité des rapports humains nécessaire à l'épanouissement des individus, la communication est au centre de ces rapports.

Sous la supervision générale de la direction, tous les membres du personnel de l'École des Arts, professeurs, secrétaires, modèles et techniciennes de surface, endossent une responsabilité de la communication conformément à leurs fonctions, et ce dans le strict respect du RGPD.

Lorsqu'il s'avère nécessaire de le faire, tous les membres de l'équipe ne ménagent pas leurs efforts en vue de communiquer clairement, précisément et rapidement, oralement ou par voie électronique.

Sous la responsabilité de la direction, les professeurs sont les interlocuteurs privilégiés des parents d'élèves et des élèves, ils communiquent sur les contenus et l'organisation spécifique de leurs cours, le parcours pédagogique de l'élève, son évolution, ses évaluations, sa réorientation éventuelle et son comportement.

Les secrétaires, au nombre de deux, sont littéralement une plaque tournante communicationnelle, sous la responsabilité de la direction, elles communiquent sur l'organisation générale de l'école, le parcours administratif des membres du personnel et celui des élèves. Dans la mesure de leurs responsabilités, elles écoutent et informent toutes personnes qui les questionnent et transmettent, le cas échéant, l'information à leur supérieur hiérarchique. Elles assurent la diffusion de l'activité de l'école, des professeurs et de certains élèves sur les réseaux sociaux. Avec la direction, elles cherchent les moyens les plus efficaces pour transmettre toutes les informations utiles.

La direction endosse une responsabilité générale pour toutes les communications au sein de l'établissement et en dehors de celui-ci, elle le représente et elle communique aux membres du personnel, aux parents et aux élèves toutes les informations qui émanent de la Fédération WB, du PO ou de toutes autres sources officielles, si nécessaire elle remonte vers ces sources toutes les informations qui émanent des membres du personnel, voire des élèves et des parents. Elle gère tous les problèmes communicationnels qui n'ont pu être résolus au préalable.

Le décroisement des ateliers, et de manière plus spécifique la structure organisationnelle de la filière de formation, facilite fortement la communication entre les élèves, les professeurs et la direction.

Outre l’affichage mural et l’envoi aux élèves de sms et de courriers électroniques pour les informer sur la vie scolaire et sur les activités qui y sont liées, le site internet de l’École publie complémentirement toutes les informations pertinentes.

Au sein de l’établissement, des valves sont disponibles pour les élèves pour qu’ils puissent y accrocher les informations qu’ils souhaitent transmettre, la cafétéria de l’École se veut être un lieu d’échanges et de rencontres.

Les expositions de fin d’année sont des moments privilégiés pour les échanges entre les personnes extérieures à l’école, les élèves et les membres du personnel.

7. Missions culturelles de l’École des Arts

Les pouvoirs politiques de Braine-l’Alleud ne cessent depuis plus de 20 ans de promouvoir la culture, ils construisent progressivement un pôle culturel d’envergure.

Afin de réaliser ce projet, l’École des Arts travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs culturels, l’Académie de Musique, la Maison de la Culture, la Bibliothèque, le Centre Culturel et certaines associations communales. Ensemble, ces institutions garantissent aux habitants de la Commune et des environs un accès aisé à une culture de qualité.

Concomitamment à sa mission d’enseignement, l’École participe donc à la vie culturelle de Braine-l’Alleud en élaborant des projets fédérateurs.

Sous la responsabilité du PO, l’École des Arts gère également la programmation de la Galerie d’Art communale 360°, située en plein centre-ville, elle propose des expositions qui permettent au public d’accéder aux productions artistiques contemporaines, elle promeut certaines productions d’élèves de l’école et celles d’artistes confirmés. Les élèves qui y exposent sont placés en situation réelle, ils apprennent à monter une exposition et à assumer la confrontation entre leur travail et les regards extérieurs.

L’école encourage ses élèves à participer à des concours, des expositions et tout autre évènement artistique ou culturel. L’ASBL de l’école organise chaque année dans l’établissement un concours accessible aux élèves diplômés, ce concours est doté d’une somme de mille cinq cents euros et d’un mois d’exposition à la Galerie 360°.

En plus des expositions des élèves de fin d’année, l’école en propose plusieurs en son sein, toutes répondent efficacement à la nécessité de construire et de proposer une identité culturelle qui garantit la production de sens.

8. Missions sociales de l’École des Arts

Outre sa mission d’enseignement, l’école a également une mission sociale.

Ne tolérant aucune ségrégation, aucune stigmatisation des différences, condamnant le prosélytisme et tout ce qui peut nuire à l’école, à la commune et à leur bon fonctionnement, l’école est une microsociété démocratique, solidaire, pluraliste et respectueuse des autres cultures où tout individu est responsable vis-à-vis du groupe et le groupe responsable de tout individu, chacune et chacun peut faire valoir ses droits mais doit également répondre à ses devoirs.

Le principe de neutralité, l’estime et le respect mutuel sont des valeurs incontournables que nous défendons. Lieux de création et de débats ouverts sur le monde, l’école provoque des confrontations respectueuses et constructives tout en promouvant la culture de la différence.

L’école organise des fêtes fédératrices qui facilitent la communication entre tous ses acteurs et favorisent l’inclusion.

L’École des Arts se veut être un facilitateur de la vie sociale, où la rencontre de l’autre, l’écoute, le partage et l’entraide résonnent constamment.